



PROCES VERBAL

Jeudi 02 Mai 2019 1.1

Ville de Marck-en-Calais
R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
L I B E R T É – É G A L I T É – F R A T E R N I T É

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 2 mai, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 30 mars 2014 et du 16 juillet 2017, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOEL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DESEIGNE Véronique, BIOUSSE Régis, LOUCHEZ Laurence, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LEGROS Marc, LENGLIN Daniel, WILLAUME Quentin, GEISLER Maryse, DUMONT Pierre-Henri, MAGNIER Renée, COURTOIS Thierry, GATEL Renée, VAUTIER Monique, MASSON Tony, VANDEWALLE Julie, FOURNIER Annick, EMILE Bernard, FIOLET Evelyne, CARON Jean-Luc, BOUCHEL William, BRANLY Sandrine, CARBONNIER Thérèse.

Étaient Excusés :

JAMPY Isabelle (Pouvoir Régis BIOUSSE)
MARTIN Fabrice (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
DESORT Annie (Pouvoir Monique VAUTIER)
MASSET Christian (Pouvoir Annick FOURNIER)

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



A Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,
A Mesdames et messieurs les administrés qui assistent à ce conseil,
A tous les internautes qui nous suivent en direct sur le site Facebook de la ville,
Madame le Maire souhaite la bienvenue à ce conseil municipal.

Avant de débiter la séance, **madame le Maire** fait part au conseil municipal de quelques informations :

1) Retour sur le Roadshow

Le 20 avril dernier, sous un soleil radieux, la commune a reçu le roadshow pour le plaisir d'environ 30 000 visiteurs sur la journée.

Le village a remporté un grand succès ainsi que les démonstrations de roulage de la Renault RS 01 et de la Formule 1.

Madame le Maire tient à remercier la Team Renault pour le show et le professionnalisme avec lequel a été organisée cette manifestation, l'ensemble du personnel communal qui a permis que cet évènement soit un véritable succès et nos partenaires : le Comité des Fêtes, Grand Calais Terres & Mers, Foncifrance et Habitat Hauts de France.

2) Concernant le Beach soccer

Deux informations :

- Tout d'abord, la commune a reçu la semaine dernière une notification de subvention de 20 000 € de la part de la Région des Hauts de France pour la construction du Beach Soccer.

- Enfin, les 29 et 30 juin prochain, pour l'inauguration de cet équipement, la commune accueillera une demi-finale du championnat national de Beach Soccer.

3) Soutien à la rénovation de la cathédrale Notre Dame de Paris

Comme beaucoup de communes en France, la commune de Marck a émis l'idée de participer à la rénovation de la cathédrale Notre Dame de Paris par une subvention de 5 000 €.

Toutefois, avant de présenter la délibération, les élus ont souhaité connaître l'avis de la population sur le sujet par un sondage sur sa page Facebook, estimant que, s'agissant d'une dépense extraterritoriale, il était nécessaire de recueillir l'aval des citoyens Marckois.

A l'issue de la consultation, 435 personnes ont donné leur avis et 94% d'entre eux se sont prononcés contre le versement d'une subvention de 5 000 €.

De ce fait, la délibération actant cette subvention n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Une fois de plus, la commune montre, par cette initiative, sa volonté de tenir compte de l'avis de la population marckoise et de mettre en place des démarches innovantes de démocratie participative comme les cafés avec le maire, les petits déjeunés citoyens, le budget participatif, les référendums citoyens.

Par conséquent, le montant de cette subvention sera transféré sur la somme allouée au budget participatif qui permet aux marckois de soumettre des idées de projet ou d'actions que la commune, après un vote, met en œuvre.

En 2019, la somme dédiée au budget participatif passera donc de 20 000 € à 25 000 €.

4) La baisse de la délinquance à Marck

La délinquance est en baisse sur notre commune.

Ainsi, le nombre de cambriolages a baissé de 70%, les vols à la roulotte également de 70%.

Les vols liés à l'automobile et aux deux roues ont baissé de 60%.

Madame le Maire souhaite donc souligner l'impact des actions mises en œuvre par la commune dans le domaine de la sécurité comme l'action au quotidien des 5 agents de police municipale ainsi que l'effet dissuasif de la vidéosurveillance.

Dans le même temps, le taux d'élucidation a augmenté pour passer de 10,39 % en 2018 à 20,93% en 2019.

Madame le Maire tenait également mettre en avant le travail de la Police Nationale mais aussi le partenariat existant entre la Police Nationale et la Police Municipale qui permet un échange d'informations sur les faits constatés.

D'ailleurs, la convention de coordination interservices sera signée prochainement.

Monsieur Bernard EMILE demande à ce qu'un bilan financier complet, de l'engagement de la commune pour l'organisation de la manifestation du Roadshow - Formule 1, soit fourni.

Certes, cet événement a attiré beaucoup de monde mais ce dernier souhaite avoir l'évaluation chiffrée des frais et de la participation du personnel communal durant tout l'évènement.

Monsieur Bernard EMILE évoque également, une certaine gêne occasionnée au niveau des habitants du secteur et des commerçants, du fait notamment de la pollution sonore et atmosphérique.

Madame le Maire prend en compte cette requête et rappelle, qu'une organisation d'une telle ampleur, entraîne toujours des difficultés pour certains, mais qu'un bon nombre de commerçants en a bénéficié.

Madame le Maire précise qu'il n'y a eu qu'une seule manifestation organisée sur cette avenue cette année hormis la brocante à lieu le dimanche.

Madame le Maire ajoute avoir reçu de nombreux échos favorables de la part des Marckois. Le budget de 30 000 euros pour cette manifestation avait été annoncé et respecté. De même, il n'y a pas eu de rémunération supplémentaire pour le personnel et des subventions avaient été obtenues de la part de 3 partenaires financiers, ainsi qu'une participation du Comité des fêtes.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT affirme qu'un bilan financier établi par les services de la Mairie sera transmis dès lors qu'il sera définitif et que l'ensemble des subventions promises seront reçues.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT précise qu'hormis les deux passages respectifs de la Formule 1 et de la RSO 1 dans la journée, la pollution sonore n'a pas été plus importante qu'en temps normal. Pour ceux qui le souhaitaient, des bouchons d'oreilles étaient distribués par des hôtesse tout au long du circuit automobile.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT informe que la Formule 1 est également un moyen de développer des technologies qui permettront à l'avenir, de moins consommer pour les véhicules personnels.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT ajoute également que le blocage des rues et du centre-ville la journée a entraîné beaucoup moins de circulation et donc moins de pollution. Cet événement n'a pas entraîné d'augmentation de la pollution ; par contre, il s'agit d'une belle opération de communication présentant les atouts et les attraits de la ville de Marck.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rappelle que toutes les actions sont mises en place par la municipalité pour permettre aux commerçants de travailler dans les meilleures conditions qui soient. En effet, le jour du 1^{er} mai, la Police Municipale a travaillé toute la journée pour évincer les vendeurs de mugets « à la sauvette » faisant du tort aux commerçants Marckois.

Ces précisions étant faites, Madame le Maire propose de désigner Monsieur Quentin WILLAUME, le benjamin de l'assemblée, secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare ouverte la séance du Conseil municipal. Le 1^{er} point de l'Ordre du jour est examiné.

1 - ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du Procès-Verbal du 05 avril 2019

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.2 Communauté d'Agglomération : Extension de périmètre - Procédure dérogatoire de retrait – adhésion

Par un jugement du 20 novembre 2018, le tribunal administratif de Lille a annulé l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2016 portant extension de périmètre de la communauté d'Agglomération du Calais aux communes de Frethun, Hames-Boucres, Les Attaques et Nielles-les-Calais.

Cette annulation prendra effet au 1^{er} décembre 2019. Dans ces conditions, le périmètre des anciens EPCI serait celui en vigueur au 31 décembre 2016.

Néanmoins, les communes de Frethun, Hames-Boucres, Les Attaques et Nielles-les-Calais souhaitent être maintenues dans le périmètre de l'Agglomération et poursuivre toutes les actions et projets entamés depuis leur intégration en 2017.

Dans ce contexte de transition, le droit permet à ces communes d'intégrer, par anticipation, la Communauté d'Agglomération du Calais.

Rappelons que le calendrier électoral, avec les prochaines élections municipales de 2020, implique que la modalité qui permet de définir le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération du Calais soit fixée avant le 31 août 2019.

Par conséquent, un double objectif doit être poursuivi, le respect du calendrier électoral ainsi que le maintien et la continuité des services publics locaux assurés sur le territoire de la commune par la Communauté d'Agglomération.

Pour permettre l'adhésion de ces communes au sein de la Communauté, a été appliqué l'article L.5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'une commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le Département après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale, à se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre dont le conseil a accepté la demande d'adhésion.

A cet effet et conformément à cet article, les communes de Fréthun, Hames-Boucres, Les Attaques et Nielles-les-Calais ont chacune délibéré, respectivement le 7 mars et le 21 mars 2019, afin de solliciter leur retrait de la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calais et leur adhésion à la Communauté d'Agglomération du Calais au 1er décembre 2019.

Pour la commune d'Escalles, Monsieur le Préfet dans son courrier du 21 février 2019 a confirmé que l'annulation des arrêtés litigieux n'avait pas remis en cause son adhésion à la Communauté d'Agglomération du Calais.

S'agissant des autres communes de la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calais, les communes de Bonningues-les-Calais et de Peuplingues ont délibéré le 27 mars et la commune de Pihen-lès-Guînes le 29 mars pour solliciter également leur retrait de la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calais et leur adhésion à la Communauté d'Agglomération du Calais au 1er décembre 2019.

Dans ces conditions, le conseil communautaire du 4 avril 2019 s'est prononcé favorablement sur chacune de ces demandes d'adhésion.

Conformément à l'article L.5211-18 et L.5214-26 du CGCT, ces demandes d'adhésion sont soumises à l'approbation des communes membres de l'agglomération (Calais, Coquelles, Coulogne, Marck et Blériot/Sangatte et Escalles).

Je vous propose de donner votre accord pour l'adhésion des communes Fréthun, Hames-Boucres, Les Attaques, Nielles-les-Calais, Bonningues-lès-Calais, Peuplingues, et Pihen-lès-Guînes à la Communauté d'Agglomération du Calais dès le 1er décembre 2019 ;

ADOpte A L'UNANIMITE

2 – FINANCES

2.1 Tarification d'intervention des services municipaux

De multiples demandes ont été faites à la commune afin de permettre l'intervention des services municipaux dans le cadre des locations de salles. En effet, les usagers des salles communales souhaitent pouvoir bénéficier d'une offre visant à remplir des tâches de manutentions telles que la disposition de chaises, le nettoyage ou la mise en place de scène que la commune pourrait être disposée à leur offrir dans un but tendant au renforcement du service public.

Toutefois, ces interventions ne se faisant pas à titre gracieux, la commune souhaiterait refacturer aux usagers le coût réel charges comprises de chaque agent intervenant pour leur compte par le biais d'un titre de recette.

Des conventions de locations des salles communales étant déjà utilisées afin de matérialiser les relations contractuelles qui s'établissent entre les usagers et la commune, il apparaît pertinent d'intégrer la possibilité de ces interventions dans les dites conventions afin d'alléger la procédure administrative.

Madame Evelyne FIOLET souhaite avoir des précisions au niveau de la tarification, s'il s'agit d'un forfait.

Madame le Maire précise que la tarification se fera à l'heure.

Madame Evelyne FIOLET demande également si le collège ou les écoles seront concernés par cette délibération.

Madame le Maire affirme que la commune privilégie ses écoles et son collège. Cette délibération s'appliquera pour les particuliers qui pourraient venir de l'extérieur et qui sont susceptibles de demander à la commune d'installer des salles entières ou d'autres services.

ADOpte A L'UNANIMITE

2.2 Appel à projet « Redynamisation des centres villes et centre-bourgs » Région Hauts de France – Participation

Avant de laisser Madame DESEIGNE présenter la délibération, Madame le Maire tenait à revenir sur l'engagement de la commune envers ses commerces de proximité.

Madame le Maire rappelle que la municipalité a souhaité soutenir les commerces de proximité de centre-ville en délibérant en octobre dernier pour l'année 2019 un abattement de 15 % sur la taxe sur le foncier bâti en faveur des magasins et boutiques dont la surface principale est inférieure à 400 m² et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.

La commune entretient des contacts réguliers avec ses commerces de proximité et notamment avec l'Union des commerçants.

Avec le soutien de la commune, l'UCAM organise un salon regroupant les commerçants marckois ce qui permet de les faire connaître auprès de la population.

Cette année, il a eu lieu pour sa 2^{ème} édition le 18 mars et a remporté un franc succès.

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce et ont permis d'obtenir 4 000 € pour financer une signalétique spécifique pour les commerces.

Enfin pour la vente du muguet ce 1^{er} mai et afin de limiter les ventes à la sauvette, la Police Municipale a réalisé des patrouilles sur la commune de Marck et est intervenue auprès de 12 contrevenants. L'objet était de limiter l'impact sur les fleuristes Marckois.

Madame le Maire laisse la parole à Madame Véronique DESEIGNE pour présenter ce dossier.

INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DESEIGNE

La Région des Hauts-de-France a mis en place un appel à projets pour la Redynamisation des centres villes et centre-bourgs.

Tout en s'associant au plan national "Action cœur de ville" à destination des 23 communes des Hauts-de-France sélectionnées par l'État, la région Hauts-de-France a décidé d'aller plus loin et de s'engager aux côtés de villes faisant fonction de pôle de centralité, confrontées à un phénomène de déclin commercial et résidentiel préoccupant au regard des enjeux de développement équilibré du territoire régional.

Cet appel à projets vise à accompagner les projets de redynamisation commerciale qui s'inscrivent dans une démarche volontariste de reconquête des centres villes et des centre-bourgs.

Dans ce cadre, la Commune souhaite candidater à cet appel à projet au titre de 3 actions :

- Aménagement du presbytère en espace de Co-working
- Création de zones bleues à proximité des commerces
- Création d'une voie douce (chemin de halage)

ADOpte A L'UNANIMITE

2.3 Subvention - Rénovation du monument aux morts – Place de l'Europe

Madame le Maire rappelle le soutien de la commune envers son patrimoine.

La commune a procédé à la rénovation de l'église des Hemmes de Marck de 2014 à 2017 pour un montant global d'environ 1 300 000 €.

La commune a également acquis en 2017 l'église du Fort Vert afin d'en garder la maîtrise.

Enfin, la commune va rénover le parvis de l'église Saint Martin en même temps que la rénovation de la place de l'Europe et la création du parc.

En 2019, une étude de structure de cette église sera également réalisée.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Raymond Lefebvre pour présenter ce dossier.

INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE

Le monument aux morts de la Place de l'Europe, quasi centenaire, se dégrade et ces dégradations sont encore plus visibles depuis la rénovation de la Place.

Ce monument est le lieu principal de toutes les commémorations et suite au centenaire de la première Guerre Mondiale, il est important de le rénover afin de lui redonner tout son cachet et garantir la dignité de l'hommage perpétuel rendu aux Hommes « Morts pour la France ».

Après consultation, la société Marckoise OTP a été retenue pour un montant HT de 20 500€.

Les travaux prévus sont les suivants :

1. Hydrogommage du monument : intervention réalisée avec du sable et de l'eau pour ne pas abimer la pierre.
2. Repositionnement des marches en pierre du socle. Rejointement des pièces au mortier fin.
3. Surfaçage des pierres par ponçage pour enlèvement des gravures afin de conserver la couleur de la pierre existante et dépose des plaques en partie basse pour gravure dans la pierre.
4. Rénovation des lettrages existants.
5. Réalisation de nouveaux lettrages en remplacement de ceux précédemment sur des plaques.

L'entreprise retenue a les qualifications « rénovation du patrimoine ».

Pour information, le monument a été inauguré le 24 octobre 1920.

Afin de financer ces travaux, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, la Région des Hauts de France, le souvenir Français et d'autres financeurs éventuels sont susceptibles de soutenir financièrement ce projet.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - URBANISME

3.1 Approbation du Plan d'Exposition au Bruit

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune est en cours de révision.

Etant donné la présence sur le territoire communal d'un équipement aéroportuaire, les services de l'Etat en lien avec la Direction Générale de l'Aviation Civile se devait de définir un nouveau PEB.

Ce PEB permettra de définir des zones où il est interdit de construire des logements ou des équipements publics dans le cadre de notre nouveau PLU.

Dans le cadre des discussions avec la DGAC et les services de l'Etat, la commune a toujours veillé à ce que le confort des futurs habitants de la zone d'extension urbaine nord soit priorisée.

Enfin, concernant l'aéroport et son développement, le trafic est en augmentation et atteint les 18 000 mouvements annuels en 2018.

L'Agglomération envisage 1 500 000 euros de travaux sur 3 ans avec notamment la mise en sécurité du site par la pose de clôture, la mise aux normes du matériel aéronautique et de la station d'avitaillement pour son automatisation.

Fait important pour l'aéroport et les Marckois, le restaurant a réouvert ses portes le 18 avril dernier et il y a eu de bons échos.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Régis Biousse pour présenter ce dossier.

INTERVENTION DE MONSIEUR REGIS BIOUSSE

Le Plan d'Exposition au Bruit est un dispositif destiné à maîtriser l'urbanisation autour des aérodromes en limitant les droits à construire et en imposant une isolation acoustique renforcée pour les constructions autorisées dans les zones de bruit.

L'objectif est de déterminer des zones définies en fonction de l'intensité décroissante du bruit pour limiter ou interdire la construction de logements dans ces zones exposées au bruit.

Les limites de chaque zone sont fixées par un indice sonore LDEN (Level Day Evening Night), exprimé en décibels (dB) :

- les zones A (intérieur de la courbe d'indice LDEN 70) sont les zones avec une exposition forte au bruit. Les constructions nouvelles d'habitation et l'augmentation de la capacité d'accueil des bâtiments sont interdites dans le périmètre.
- les zones B (entre la courbe d'indice LDEN 70 et celle d'indice 62) sont les zones avec une exposition forte au bruit. Les mêmes dispositions s'appliquent que pour les zones A.
- les zones C (entre la courbe d'indice LDEN 62 et la courbe d'indice LDEN 55) sont les zones avec une exposition modérée au bruit. Les constructions individuelles non groupées sont autorisées sous conditions.

En tant que document d'urbanisme opposable à toute personne de droit, le P.E.B. nous est également opposable.

C'est pourquoi, durant la phase de discussion avec la DGAC et la DDTM, la commune a été particulièrement attentive à ce que ce dernier permette de trouver le meilleur compromis possible entre l'utilisation de l'équipement et le confort des riverains, actuels ou à venir.

Pour votre information, à la suite des avis des conseils municipaux et communautaires, il est prévu qu'une enquête publique se tienne, selon toute vraisemblance en septembre, afin de permettre aux administrés de s'exprimer sur ce projet.

Monsieur Jean-Luc CARON fait remarquer qu'il est mentionné à l'ordre du jour, « approbation du Plan d'exposition au bruit » sans plus de précisions. Or, à son sens, il s'avère que la délibération ne traite que du bruit du voisinage de l'aérodrome de Calais-Dunkerque, laissant ainsi de côté les nuisances liées à la voie ferrée conventionnelle qui traverse Marck.

Monsieur Jean-Luc CARON explique également qu'il aurait été nécessaire d'avoir ce document dans sa forme la plus complète possible, avant de débattre du PLU.

Monsieur Jean-Luc CARON ajoute qu'il n'a été pris en compte que le niveau LDEN (level day evening night) et non le niveau LN (niveau nocturne) et que même si les vols de nuit sont rares, ils créent des nuisances pour les gens qui habitent autour de l'aérodrome.

Monsieur Régis BIOUSSE précise qu'il s'agit ici du principe d'approbation du PEB et admet, que la commune aurait dû obtenir de la DGAC et de la Préfecture, ce document et ensuite élaborer son PLU. Toutefois, pour avancer, le travail sur le PLU a été initié, sans avoir les courbes du P.E.B.

Avec de nombreuses sollicitations de la commune auprès du Préfet et la DGAC, cette dernière a effectivement donné son accord pour l'urbanisation d'une zone à partir de 55 db, niveau à partir duquel, il n'y a plus de gêne occasionnée.

Monsieur Régis BIOUSSE rappelle la Préfecture indique sur ce plan qu'à partir de 70 db à 62 db, aucune construction d'habitations n'est possible ; de 62 db à 55 db, des solutions acoustiques seront nécessaire et ensuite, il n'y a plus d'impact.

La commune a quant à elle, pris la décision d'urbaniser sur une zone avec un impact inférieur à 55 db, c'est-à-dire sans gêne.

Monsieur Régis BIOUSSE revient sur le niveau nocturne. Ce qu'il faut savoir, c'est que la gêne occasionnée pour les routes est de 68 db, de 73 db pour les voies ferrées conventionnelles, de 71 db pour les activités industrielles et 55 db pour les aéroports.

Dans le tableau réglementaire au niveau des aéroports et de nuit, ne figure pas de seuil. Il faut simplement prendre en compte le PEB amené du Préfet pour l'élaboration du PLU.

Monsieur Régis BIOUSSE tient à préciser, que l'objet de la délibération est la décision du Préfet quant au PEB et non du PLU.

Madame le Maire précise que même si la délibération est prise aujourd'hui, la commune a forcément tenu compte de toutes ces contraintes pour l'élaboration de son nouveau PLU.

Monsieur Jean-Luc CARON évoque le nouveau quartier que la commune envisage d'urbaniser au sud du canal et qui se situe dans la zone moyenne LDEN 55, et demande quelles seraient les répercussions sur le prix des terrains notamment en cas de vente notamment.

Monsieur Jean-Luc CARON ajoute que les contraintes d'isolation phonique des bâtiments entraîneront un surcoût pour les constructions à venir.

Monsieur Jean-Luc CARON affirme que de ce fait, son groupe n'approuvera pas le PEB.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT remercie monsieur Jean-Luc CARON dont son intervention permet d'approfondir le sujet.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT est extrêmement clair à ce sujet, il n'y aura que des constructions d'habitations à l'extérieur de la zone verte délimitée. Lorsque les terrains seront mis en vente, ils ne se situeront pas dans la zone dont la DGAC a défini les limites. Il n'y aura donc pas besoin d'isolation phonique particulière et donc aucun impact sur le prix des terrains.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT tient à préciser, comme l'a rappelé Madame le Maire, que le dossier qui est présenté aujourd'hui, n'a fait en aucun cas l'objet de rétention d'informations de la part de la majorité municipale, mais est le résultat d'un délai de communication très long de la part de la DGAC.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rassure l'ensemble des conseillers municipaux sur la corrélation du travail effectué entre le PLU et le PEB. La commune a donc été beaucoup plus restrictive que ce que permet le droit pour assurer le confort des futurs habitants et en effet éviter les désagréments.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rappelle à chaque conseiller municipal, qu'en cas de besoin d'informations supplémentaires, l'accès à la documentation à la mairie est libre, et permettra d'avoir la meilleure information possible au moment de la discussion en conseil municipal.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT affirme qu'il n'y a pas de volonté d'avoir des vols de nuit à l'aéroport de Marck. Dans les lignes qui sont présentées, les 3 lignes rouge, orange et verte, fixent le seuil de tolérance à la construction mais également à la tolérance auditive. Il faut bien comprendre que l'impact des vols de nuit est déjà inclus à l'intérieur et que c'est un package global incluant vols de jour et vols de nuit.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT précise que les vols nocturnes sont principalement ceux du pilotage maritime. Les hélicoptères partent depuis l'héliport situé à Marck vers Dunkerque, vers le grand port maritime pour permettre l'entrée des navires pétroliers ou autres.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT sur la question de la voie ferrée, informe qu'elle a été électrifiée et que des murs anti-bruit ont été créés aux droits des habitations, quand celles-ci ont été construites antérieurement à l'électrification des lignes. Pour les habitations construites postérieurement, du moins aux discussions sur l'électrification en particulier pour le quartier Chamberlan, il n'y a pas eu d'édification de mur anti-bruit.

La commune est donc en train finaliser une convention avec la SNCF pour créer un merlon anti-bruit conformément à son engagement de campagne.

Les travaux devraient débiter d'ici la fin d'année.

ADOpte PAR 24 VOIX POUR & 5 ABSTENTIONS

*(Mme Evelyne FIOLET ; Mme Annick FOURNIER + pouvoir de M. Christian MASSET ;
M. Bernard EMILE ; M. Jean Luc CARON)*

Monsieur BIOUSSE ajoute que cette délibération est une décision du Préfet.

4 – RESSOURCES HUMAINES

4.1 Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Avant de passer la parole à Madame DESEIGNE, madame le Maire souhaite insister sur la politique Ressources humaines de la commune et les actions développées envers le personnel.

L'équipe municipale et madame le Maire, s'emploient, dès qu'une occasion se présente, et dans la limite des contraintes budgétaires, à améliorer les conditions de travail des agents communaux et à favoriser leur pouvoir d'achat ainsi que leur carrière.

En 2018, des actions comme la réalisation du document unique, la mise en place d'un tableau d'avancement de grade, des acquisitions de matériel comme dernièrement un camion avec un hayon permettent d'améliorer les conditions de travail de chaque agent.

En terme financier, pour 2019 et comme chaque année, les avancements d'échelon permettent aux agents concernés une hausse de leur pouvoir d'achat correspondant à un montant de 33 000 € de masse salariale supplémentaire.

Une enveloppe de 17 000 € a été également budgétisée pour les avancements de grade.

En septembre dernier, une nouvelle convention a été signée pour permettre aux agents de bénéficier d'une économie substantielle sur la mutuelle maintien de salaire de l'ordre de 50%.

Et enfin madame le Maire tenait à annoncer l'ensemble du conseil municipal que la commune a dégagé pour la mise en place du RIFSEEP une enveloppe complémentaire de 36 000 €.

INTERVENTION DE VERONIQUE DESEIGNE

Le décret du 20 mai 2014 a créé le nouveau régime indemnitaire, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour la fonction publique d'Etat applicable depuis à la fonction publique territoriale.

Ainsi la commune se doit de l'instituer.

Un travail conséquent a été mené en 2018 en lien avec les organisations syndicales présentes au Comité Technique.

De nombreuses réunions de travail ont permis d'aboutir à la délibération de ce soir.

Un des objectifs affichés et repris par la commune est d'harmoniser le régime indemnitaire en fonction des postes de travail : à responsabilité équivalente régime indemnitaire équivalent.

Cet objectif sera atteint d'ici quelques années car la commune s'est engagée auprès de ses agents de maintenir le régime indemnitaire actuel sauf situation exceptionnelle. Les disparités seront lissées dans le temps.

Pour cela, une enveloppe supplémentaire de 36 000 € annuelle sera débloquée.

Pour rappel, le RIFSEEP se substitue au régime indemnitaire en place actuellement (IAT, PFR, IEMP, IFTS ...) et permettra une homogénéité et une équité pour tous.

Il est cumulable avec les heures supplémentaires, NBI, astreintes, 13ème mois ...

Il s'applique à toutes les filières sauf police municipale et filière médico-sociale (EJE, auxiliaire de puériculture et infirmière) et les ingénieurs territoriaux.

Comme vous avez pu le lire dans le projet de délibération, le RIFSEEP est composé de deux parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) visant à valoriser l'exercice des fonctions et constituant l'indemnité principale du dispositif.
Celle-ci repose, d'une part, sur le niveau de responsabilité et d'expertise du poste et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
Chaque cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions selon les critères suivants :
 - Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
 - Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
 - Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.
Celle-ci repose, d'une part, sur la valeur professionnelle de l'agent et d'autre part, sur la réalisation des objectifs et les résultats professionnels.

Le Comité Technique en sa séance du 2 mai 2019 a donné un avis favorable sur ce sujet.

Une petite correction sur la délibération qui vous a été transmise.

La délibération s'appliquera à compter du 1^{er} mai et donc pour la paie du mois de mai pour des raisons administratives et de facilités de mise en œuvre.

Monsieur William BOUCHEL demande si tous les agents, y compris de catégorie C, vont être concernés par cette délibération.

Madame DESEIGNE répond que seules les filières citées seront concernées sauf la Police Municipale, les éducateurs jeunes enfants, les auxiliaires de puériculture, les infirmières et les ingénieurs territoriaux. Le principe est qu'au niveau des collectivités locales, on applique le même régime que pour les agents de l'Etat.

Monsieur William BOUCHEL demande quelle est la position des syndicats, sont-ils tous d'accord.

Madame Véronique DESEIGNE affirme que le travail a été mené au cours de l'année 2018 et que les syndicats présents à l'époque au comité technique étaient la CGT et la FO. Entre temps, des élections ont eu lieu, et c'est Sud qui a été élu. Ce dernier n'a donc pas participé à toutes ces discussions préparatoires et de ce fait, au comité technique de ce jour, la CGT a voté pour et Sud a voté contre.

Madame Véronique DESEIGNE informe que le Comité technique est un espace de dialogue partagé entre les élus et les représentants syndicaux. Le dialogue social permet des avancées dans un climat serein.

Le Comité technique n'a qu'un avis consultatif et l'autorité territoriale reste maître du jeu. La commune s'est toujours employée à établir des liens avec le personnel et les organisations syndicales et à privilégier la discussion au passage en force.

ADOPTE PAR 28 VOIX POUR & 1 ABSTENTION

(M. William BOUCHEL)

5 - Affaires scolaires

5.1 Prise en charge de la perte de l'APL pour les étudiants marckois bénéficiaires de l'APL : reconduction

Avant que Monsieur Quentin WILLAUME vous présente cette délibération, je voudrais vous rappeler que la commune soutient sa jeunesse et ses étudiants tant pour les loisirs comme l'école d'arts ou l'école de musique que pour les études.

Ainsi, en 2018, 19 dossiers pour l'école d'arts ont été déposés pour un montant de 855 €, 14 dossiers pour l'école de musique pour un montant de 3 572 €, 242 allocations étudiant pour un montant de 25 610 €, et 7 bacheliers ont reçu 400 € pour une mention Très Bien.

Le CCAS a également distribué 12 bourses Permis de conduire pour un total de 1 650 € et 3 bourses à la mobilité internationale pour un total de 1 900 €.

INTERVENTION DE QUENTIN WILLAUME

Le décret gouvernemental n° 2017-1413 en date du 28 septembre 2017 a modifié les règles de calcul des aides personnelles au logement et le seuil de versement des allocations de logement. Ce texte est venu abaisser à compter du 1^{er} octobre 2017 les Aides Personnelles au Logement de 5 € par ménage et par mois.

La Municipalité a décidé alors de mettre en place une allocation compensatrice de 5 € par mois pour les étudiants Marckois dès l'année scolaire 2017/2018.

La Municipalité souhaite reconduire cette aide qui serait révisée si un texte de loi venait en corriger les modalités de règles de calcul de l'APL.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 - COMMUNICATIONS DIVERSES

6.1 TRAVAUX

5.1.1 Travaux de la place de l'Europe

Les étoiles du drapeau européen sont en cours d'installation sur la place.

La place sera complètement finalisée pour la ducasse.

La rénovation du parvis de l'église côté cimetière débutera ensuite.

Le retour du marché hebdomadaire est prévu, une fois que la commune aura rencontré les commerçants, après la ducasse.

5.1.2 Travaux en régie :

Aménagement des bureaux en mairie : l'aménagement du bureau « ressources humaines » est terminé. Il reste un bureau à rénover à l'étage.

5.1.3 Création d'un terrain de tennis extérieur

La consultation pour la création d'un nouveau terrain de tennis extérieur et la rénovation de l'existant ont été lancées fin de semaine dernière.

6.2 EVENEMENTS PASSES

INTERVENTION DE LAURENCE LOUCHEZ

- **« Dimanche 7 avril** : Brocante de printemps organisée par le comité des fêtes.
Plus de 800 exposants attendaient les visiteurs.
Malgré une météo capricieuse, le matin, le groupe musical Accoustik band a défilé avec les élus.
- **Vendredi 26 avril** : Comité des Fêtes - restitution des ateliers théâtre de l'école Victor Hugo,
Les élèves de cm1/cm2 étaient sur scène vendredi 26 avril au complexe Seban pour la restitution de leur pièce de théâtre.
Encadrés par le Théâtre de l'ordinaire, Ghazal et Sébastien, les enfants ont présenté des saynètes sur la vie à Marck.
Après la séance réservée aux scolaires à 14h30, c'était au tour des parents à 19h30 de découvrir le spectacle «C'est ici que je vis».
- **Dimanche 28 avril** : Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation à 11 heures au monument aux morts en présence d'Olivier Planque, conseiller régional, Nicole Chevalier, conseillère départementale, des pompiers, de la Police Municipale, des élus, des anciens combattants et de l'Harmonie Municipale.
- **Mercredi 1^{er} mai** : remise des médailles du travail à 11 heures au complexe Hubert Seban.
72 récipiendaires étaient conviés.

INTERVENTION DE QUENTIN WILLAUME

- **Accueil de loisirs** du 8 au 19 avril pour les enfants âgés de 3 à 15 ans au stade de Marck : près de 100 enfants inscrits la 1^{ère} semaine et 60 la 2^e semaine
- **Stage de Poney** du 8 au 12 avril pour 26 enfants au Haras de la Côte d'Opale aux Hemmes de Marck très apprécié par les parents et les enfants
- **Sortie du Conseil Municipal** des Jeunes à Vimy et au musée Louvre Lens avec le comité de Calais du Souvenir Français le mercredi 17 avril ; superbe journée pour 24 jeunes et 13 accompagnants
- Organisée le lundi 22 avril par le CMJ, **la chasse aux œufs** à la ferme des Aigrettes a été un grand succès : + de 10 000 œufs ont été cachés et 1 000 enfants et parents se sont retrouvés pour cette belle journée de Pâques

6.3 EVENEMENTS A VENIR

Avant de passer la parole à Laurence LOUCHEZ, madame le Maire tenait à rappeler à l'ensemble du conseil municipal que les élections européennes se dérouleront le 26 mai.

La commune est à la recherche d'assesseurs, de personnes inscrites sur les listes électorales pour tenir les bureaux de vote.

Madame le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal d'essayer en tant qu' élu, de se libérer et d'en parler autour d'eux.

Leur rôle est très important pour le bon déroulement du scrutin.

INTERVENTION DE LAURENCE LOUCHEZ

- **Mercredi 8 mai** : cérémonie officielle de la Victoire 1945 à 11 heures au Monument aux morts.
- **Samedi 11 mai** : Concert de Printemps de l'HB2M à 20h30 au complexe Hubert Seban. Entrée Gratuite
- **Vendredi 17 mai** : Comité des Fêtes - Théâtre
Restitution des ateliers théâtre du collège Boris Vian, 2 classes de 6^{ème}.
 - o Titre : « Monstre y es-tu ? » – *thème lié au programme pédagogique de ce niveau de classe*
 - o Complexe Seban - 14h30 séance réservée aux scolaires, 19h00 séance tous publics
 - o gratuit
- **Les 23 et 24 mai** : Chorégies 2019
 - o Matin et après-midi
 - o Chorales des collèges à 20h00 (gratuit)
- **Vendredi 24 mai** : Fête des voisins dans les différents quartiers de la ville
- **Du 16 au 18 Juin** : Traditionnelle Fête Foraine sur la Place de l'Europe avec des animations pour petits et grands. Samedi 15 juin : concert d'ouverture à 20 h à l'Eglise St Martin avec l'Harmonie Municipale et la chorale Arpège.
- **Samedi 29 juin** : spectacle Jarry au complexe Hubert Seban à 20h30
- **Samedi 29 juin** : Inauguration du Beach Soccer et demi-finale du Championnat de France de beach soccer au stade municipal.
- **Samedi 6 juillet** : Inauguration place de l'Europe à 16h30 avec HB2M
Journée animée dès 14 heures avec stand de maquillage, structures gonflables, clowns jongleries,
A partir de 17h et jusque 22h30, animations musicales et spectacle son et lumières avec feu d'artifice.

INTERVENTION DE QUENTIN WILLAUME

- Mercredi 15 mai : **rencontre inter-CMJ** à Coulogne de 9h à 17h
Les conseils de Marck, Coulogne, Guînes, Blériot/Sangatte et Calais seront présents pour échanger et partager leur expérience le matin et l'après-midi sera consacrée à des animations sportives.
- Les 3, 4 et 5 juin : **Séjour en Bretagne** pour 2 classes Victor-Hugo et Moulin dont une journée à Landivisiau – Parrainage avec la flottille 11F et retour par le Mont Saint Michel.

INTERVENTION DE MADAME LE MAIRE

- **Fête des Mères et des Pères** : Madame Le Maire et Madame JAMPY effectueront la distribution de roses et de vins au Foyer de l'Age d'Or le mercredi 22 Mai à 12h00.
- Mercredi 19 Juin : **Repas de la Ducasse des Aînés** de 12h00 à 19h00 au Complexe Hubert Seban. Les inscriptions sont en cours auprès du CCAS (25€ pour les Marckois et 30€ pour les extérieurs). La restauration sera réalisée par le Traiteur Monsieur David Miquel (Calais). L'animation sera assurée par Monsieur Pascal Prouveur et un guitariste-chanteur.

7 - ARTICLE L.2122.22 DU C.G.C.T. :

- Régies :
 - régie de recettes « Aire de Camping-car » : modification du régisseur
 - régie de recettes « MPE » : nomination d'un régisseur intérimaire
 - régie de recettes « Périscolaires » : modification des mandataires suppléants
 - régie d'avances « Service Administratif » : modification du mandataire suppléant
 - régie de recettes « Location de salles » : fixation des tarifs pour la location du complexe des Dryades (pôle basket + hall)

- Décisions :
 - Acceptation de dons et legs : Foncifrance et Habitats des Hauts de France

Pour information, Madame le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai.

LA SEANCE SE TERMINE A 20h05